

SOMMAIRE

LE LOGEMENT FACE AUX ENJEUX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

FINANCER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC PRIVÉ

ACCOMPAGNER TECHNIQUEMENT ET FINANCIÈREMENT

SOUTENIR LA RÉHABILITATION DU PARC SOCIAL

MOBILISER LES ENTREPRISES

Ce document a pour but de fournir différents indicateurs clés permettant une lecture et une compréhension de l'avancement des politiques publiques en faveur de la rénovation énergétique des logements.

Il complète différentes études et baromètres déjà réalisés par la CERC.

Le lecteur pourra s'y référer pour trouver différentes analyses complémentaires : « *La Nouvelle-Aquitaine s'engage vers la RE 2020* », « *Impact des aides financières de l'État en faveur de la rénovation énergétique sur l'emploi et l'activité* », « *Élaboration de stratégies de réhabilitation énergétique en vue du facteur 4* », « *structuration et efficacité du dispositif plateforme de la rénovation énergétique en Nouvelle-Aquitaine : indicateurs, forces-faiblesses, bonnes pratiques et retours d'expériences* » (en cours), etc.

En diminuant la facture énergétique, en réduisant la dépendance énergétique des territoires et en luttant contre le réchauffement climatique, la rénovation énergétique des logements constitue l'un des piliers de la transition énergétique. **La France s'est fixée des objectifs ambitieux en la matière et depuis plusieurs années**, de nombreux dispositifs viennent soutenir et encourager les travaux de réhabilitation énergétique des logements.

Ces dispositifs sont renforcés, complétés voire modifiés régulièrement pour dynamiser ce marché. Ce manque de stabilité des aides, souvent pointé par les professionnels du bâtiment, traduit certes les difficultés pour faire décoller le nombre de rénovations mais aussi une volonté affirmée pour réussir à le faire. **Le rythme annuel de rénovation est encore en deçà des objectifs à atteindre.**

Différents facteurs incitent à être plus optimistes pour les années à venir. Les néo-aquitains sont de plus en plus nombreux à entreprendre des actions d'amélioration de la performance énergétique de leur logement. En 2017, plus de 123 250 foyers ont ainsi déclaré 638 M€ de travaux dans le cadre du crédit d'impôt transition énergétique, soit 7,3% des propriétaires occupants en Nouvelle-Aquitaine. L'Agence nationale de l'habitat (Anah) soutient également un nombre élevé de réhabilitations : 5 019 ménages modestes ou très modestes ont bénéficié des aides du programme Habiter-Mieux en 2017.

Dans de nombreux cas, **l'enjeu reste à intégrer une plus forte composante énergétique dans les travaux.** Des actions de travaux uniques constituent en effet encore la majorité des interventions pour les logements privés (hors Anah). Le second enjeu est de réussir à **les prioriser pour engager les ménages dans une démarche de rénovation par étape** ou « BBC compatible ».

Dans ce domaine, **le réseau de conseil et d'accompagnement qui s'organise autour de différents acteurs joue un rôle central** pour accompagner et guider les particuliers ou les copropriétés dans leur projet. Plateformes territoriales de la rénovation énergétique, Points Rénovation Info Services, opérateurs des aides de l'Anah, et sociétés de tiers financement permettent de territorialiser la rénovation énergétique. **Les relations de proximité, le bouche à oreille, les retours d'expériences concrets, l'implication d'acteurs locaux et des entreprises sont des facteurs tangibles et incitatifs à l'investissement.**

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) continue de soutenir les travaux d'économie d'énergie dans les logements. **Pour la période 2018-2020, les CEE se fixent pour objectif de doubler** leurs résultats en comparaison à ceux de 2015 et 2017. Sa stabilité dans le temps en fait un instrument central de la politique énergétique.

En matière de financement, **l'éco-prêt à taux zéro devrait être prolongé de trois ans, jusqu'en 2021, sous une forme « simplifiée et renforcée »** à compter de mars 2019. Ensuite, en phase d'amorçage et de début d'activité, les opérateurs de tiers-financement peuvent constituer une solution pour certains projets. L'Agence régionale pour les travaux d'économie d'énergie (ARTÉÉ) déploie son activité en Nouvelle-Aquitaine. Bordeaux Métropole Énergies, nouvel opérateur créé vise à proposer une offre de service technique et financière pour un accompagnement des premiers dossiers en 2019.

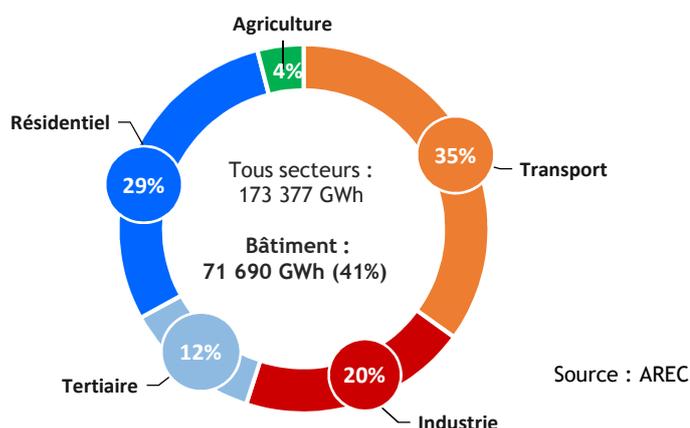
Enfin, les **bailleurs sociaux accélèrent leur effort de réhabilitation du parc social.** Sur la période 2012-2017, 9 765 logements sociaux ont déjà été rénovés ou sont en train de l'être dans le cadre de 355 opérations financées par des éco-prêts logements sociaux. L'année 2017 est le niveau le plus élevé atteint sur cette période.

Contacts : Mathieu JAMMOT – limoges@cerc-na.fr – tél : 05.55.11.21.50
Sébastien PERRUHOT – bordeaux@cerc-na.fr – tél : 05.47.47.62.43

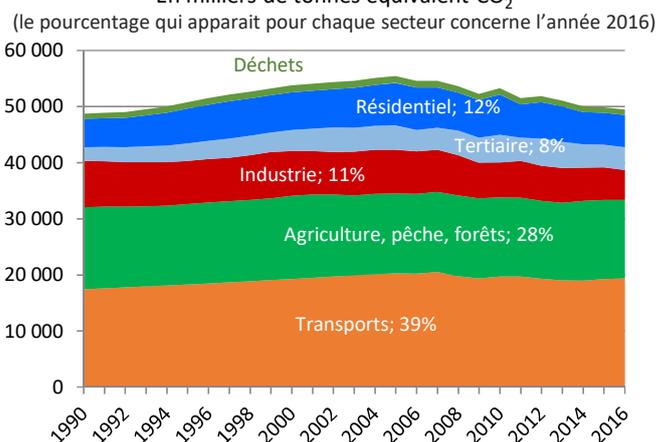
Le bâtiment : 41% de la consommation d'énergie finale en Nouvelle-Aquitaine

En Nouvelle-Aquitaine, le secteur du bâtiment est le **premier consommateur d'énergie finale en 2016** : 29% pour le logement et 12% pour le tertiaire. Le chauffage représente près des trois quarts de la consommation de ce secteur. La qualité thermique des logements et l'efficacité énergétique des systèmes sont déterminants pour réduire les consommations d'énergie. Le bâtiment avec **49,5 millions de tonnes équivalent CO₂** représente **20% des émissions de gaz à effet de serre**. En dépit de la baisse des émissions observée depuis 2005, la tendance actuelle doit s'intensifier pour contribuer à l'atteindre les objectifs nationaux fixés en 2050 (réduction de 75% des émissions de GES par rapport à 1990).

Consommation d'énergie finale en 2016



Évolutions des émissions de gaz à effet de serre
En milliers de tonnes équivalent CO₂



Pour plus d'informations : <https://data.arec-nouvelleaquitaine.com/>



La Nouvelle-Aquitaine se caractérise par un territoire démographiquement attractif et peu dense, entraînant une augmentation du parc de logements. La maison individuelle est plus représentée qu'en moyenne nationale : 71% des logements contre 57% en moyenne en province.

La forte proportion d'habitat individuel associée à des constructions souvent anciennes, explique pour partie les faibles performances du parc résidentiel. 51% des 2,47 millions de résidences principales ont ainsi été construites avant 1974 c'est-à-dire avant les toutes premières réglementations thermiques.

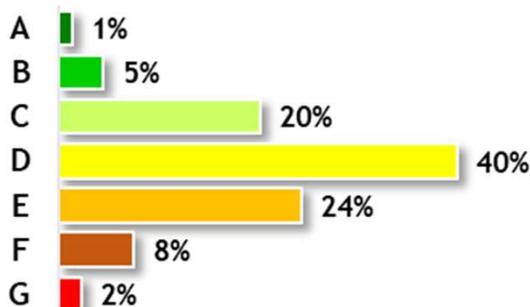
Étiquettes énergétiques : 1/3 des logements classés E, F ou G *

L'analyse des **diagnostics de performance énergétique** réalisés lors des transactions immobilières entre 2013 et 2017 indique que plus du tiers des logements se classe en étiquette E, F ou G. Cette part varie fortement selon les départements : de 22% en Gironde jusqu'à près de 60% en Corrèze et en Creuse.

Part des logements peu performants énergétiquement (étiquettes E, F, G) par département

Gironde	22%
Pyrénées-Atlantiques	24%
Landes	30%
Charente	37%
Deux-Sèvres	39%
Charente-Maritime	40%
Lot-et-Garonne	40%
Vienne	44%
Dordogne	44%
Haute-Vienne	45%
Corrèze	58%
Creuse	59%
Nouvelle-Aquitaine	34%

Répartition des étiquettes énergétiques constatés lors des DPE des transactions immobilières *



* : Données exhaustives sur les transactions (ventes et locations de maisons et appartements) effectuées entre 2013 et 2017 (313 092 transactions). Les données ne couvrent pas l'intégralité du parc de logements et sont assujetties à la fiabilité des diagnostics de performance énergétique.

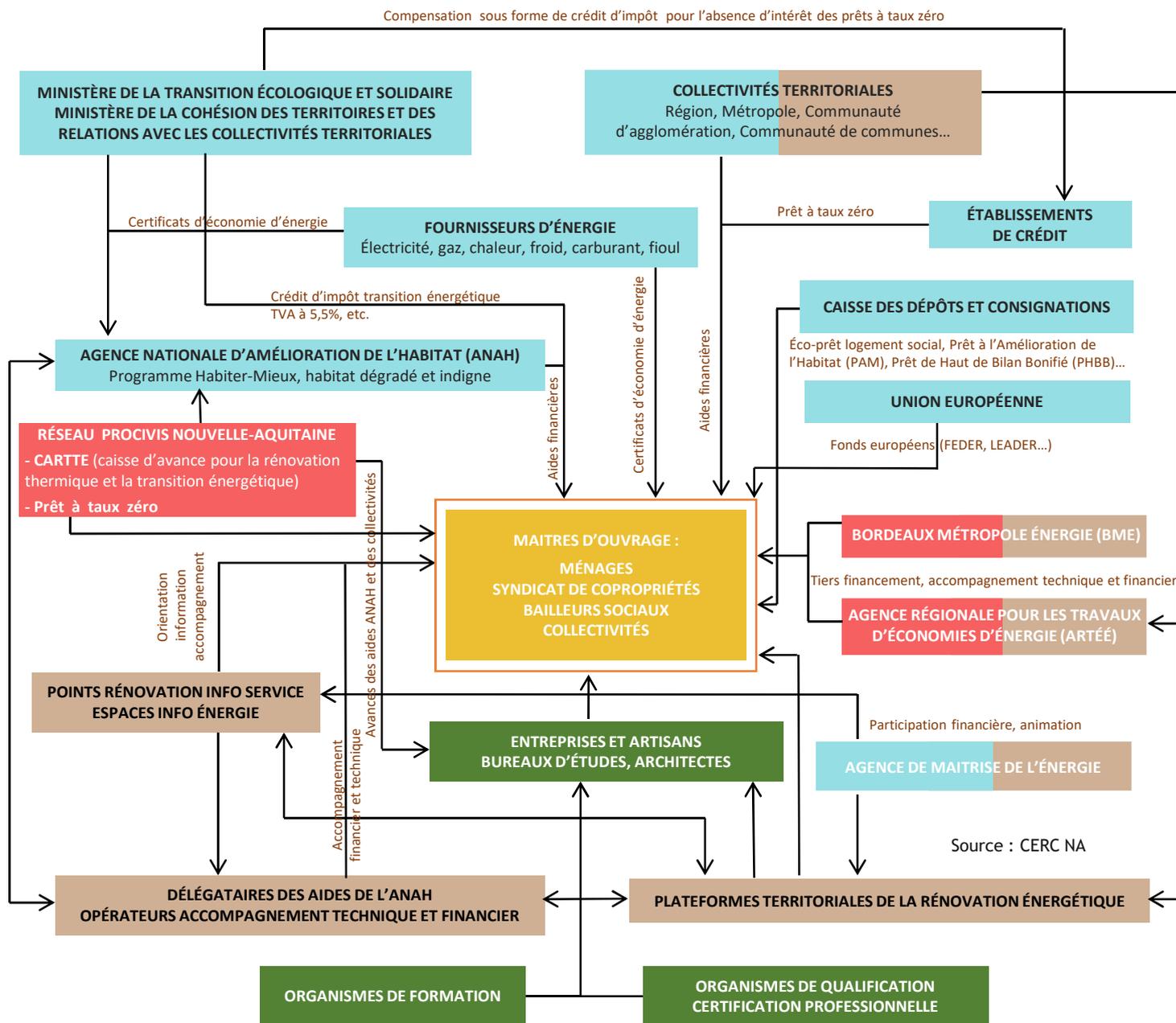
Sources : Traitement CERC NA; ADEME

Un éco-système pour engager la massification de la rénovation énergétique

La politique publique en faveur de la rénovation énergétique prend forme sous de multiples facettes. Au côté des dispositifs nationaux, différents dispositifs de financement et d'accompagnement spécifiques à la région sont désormais opérationnels : aides financières pour des études thermiques, aides complémentaires pour des travaux, tiers financement, caisse d'avance pour la rénovation thermique, plateformes territoriales de la rénovation énergétique, etc.

NB : Ce synoptique a pour objectif de fournir une vision d'ensemble de l'articulation entre les principaux acteurs. Tous les acteurs et flux n'ont cependant pas été représentés pour ne pas rendre difficile sa lecture.

Schéma simplifié des acteurs de la rénovation énergétique des logements en Nouvelle-Aquitaine



- Maîtres d'ouvrage
- Acteurs de l'accompagnement technique et financier, de l'information et du conseil
- Tiers financement, caisse d'avance
- Financement, subvention et aides financières
- Entreprises, organismes de formation et de certification

Le nombre de ménages ayant obtenu un CITE en 2017 progresse de près de 12% en 2017

En 2017, **123 251 ménages ont bénéficié d'un crédit d'impôt transition énergétique (CITE)**. Le montant des travaux déclarés s'élève à **638,4 M€ en Nouvelle-Aquitaine**. Ces derniers portent essentiellement sur des actions seules avec un montant moyen de travaux de 5 180 €. La part des bouquets de travaux (au moins deux types d'actions différentes) est de 11,6%.

Le bonus fiscal s'élève à 166,9 M€ en 2017. Entre 2015 et 2017, **la dépense fiscale a progressé sensiblement** sous le triple effet de la hausse du taux du crédit d'impôt porté à 30%, de la suppression de la condition d'un bouquet de travaux et des conditions de ressources.

L'isolation thermique représente 72% des actions dont 30% pour les parois vitrées. Cette dernière catégorie de travaux est la plus dynamique avec une progression à deux chiffres entre 2016 et 2017.

Part et nombre de propriétaires occupants ayant obtenu un CITE en 2017 par département

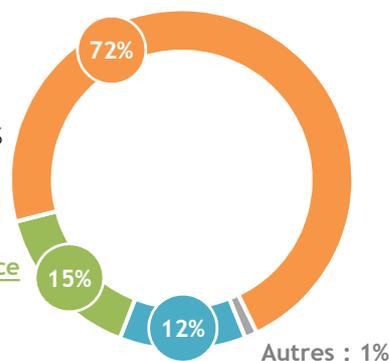
Haute-Vienne	9 320	8,4%
Deux-Sèvres	9 451	8,3%
Vienne	9 886	8,0%
Charente-Maritime	15 089	7,8%
Gironde	28 311	7,4%
Creuse	2 986	7,2%
Corrèze	5 362	7,0%
Lot-et-Garonne	6 737	7,0%
Charente	7 403	6,9%
Pyrénées-Atlantiques	12 457	6,7%
Landes	7 783	6,7%
Dordogne	8 466	6,5%
Nouvelle-Aquitaine	123 251	7,3%

Répartition des actions par type de travaux (CITE 2017)

Isolation thermique dont :
 Isolation des parois vitrées : 30%
 Isolation de la toiture : 14%
 Volets isolants : 12%
 Porte d'entrée : 10%
 Isolation des murs extérieurs : 4%

Équipements de production d'énergie utilisant une source d'EnR dont :

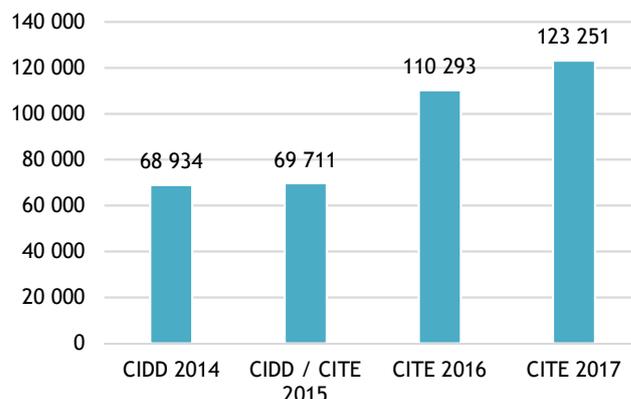
Appareils de chauffage ou production ECS bois : 11%



Économies d'énergie dont :
 Chaudière à haute performance énergétique : 7%

Sources : traitement CERC NA; DGFIP

Évolution du nombre de foyers ayant obtenu un crédit d'impôt transition énergétique (CITE)



NB : crédit d'impôt de l'année n pour des travaux réalisés sur la période n-1

Sources : traitement CERC NA; DGFIP

Le recours au crédit d'impôt est disparate selon les territoires et compris selon les départements entre 6,5% (Dordogne) et 8,4% (Haute-Vienne) des propriétaires occupants. Ces écarts se retrouvent également selon les EPCI.

NOTRE POINT DE VUE : clé de voûte de la rénovation énergétique des logements, ce dispositif de soutien a été prorogé jusqu'en 2019. Il reste toutefois difficile à calibrer (taux de crédit, dépenses éligibles, cumul avec les autres dispositifs...)

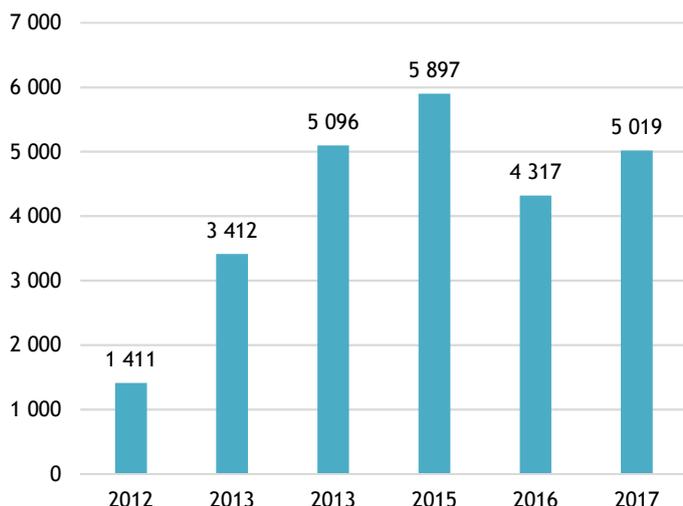
La suppression de la notion de bouquet de travaux et de la condition de ressources ainsi qu'un taux de crédit porté à 30% ont sensiblement augmenté le coût de la mesure (et le nombre de bénéficiaires). **L'exclusion des portes, fenêtres et volets isolants depuis le 1^{er} juillet 2018** diminuera le coût budgétaire de cette mesure (1,675 milliard d'euros au niveau national en 2017).

Néanmoins, 71 807 foyers ont effectué un changement de fenêtres, portes et/ou volets isolants en 2017. Au-delà de toute notion de gains énergétiques, **ce type de travaux présente l'avantage d'engager les ménages dans une démarche de rénovation.**

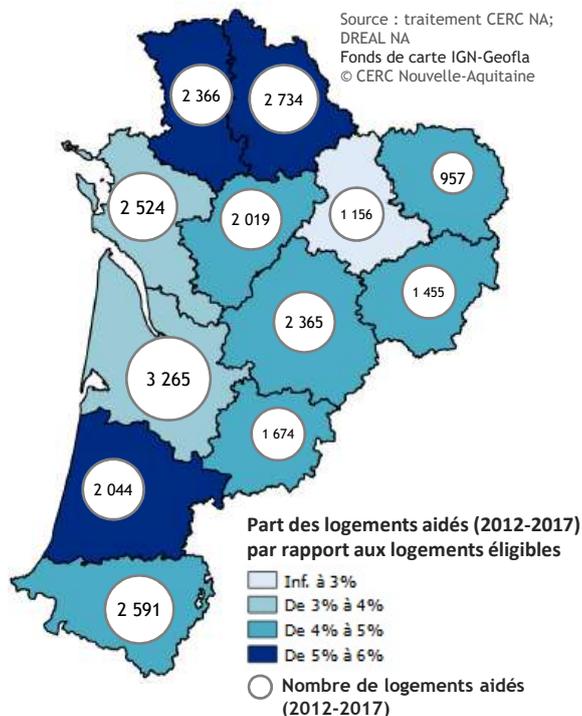
Plus de 5 000 ménages modestes et très modestes ont rénové leur logement grâce au programme Habiter-Mieux de l'Anah

5 019 logements privés (4 321 propriétaires-occupants, 433 propriétaires-bailleurs et 265 logements en copropriété) ont bénéficié d'une aide de l'Anah dans le cadre du programme Habiter-Mieux en 2017, soit +16,3% par rapport à 2016. Les travaux générés représentent plus de 107 M€ (21 352€ par logement en moyenne). Près de 42 M€ de subventions ont été versées dont 7,9 millions d'€ de primes FART (Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique). Le nombre de logements en copropriété a sensiblement progressé passant de 31 à 433 unités.

Évolution du nombre de logements bénéficiaires des aides de l'ANAH dans le cadre du programme Habiter-Mieux



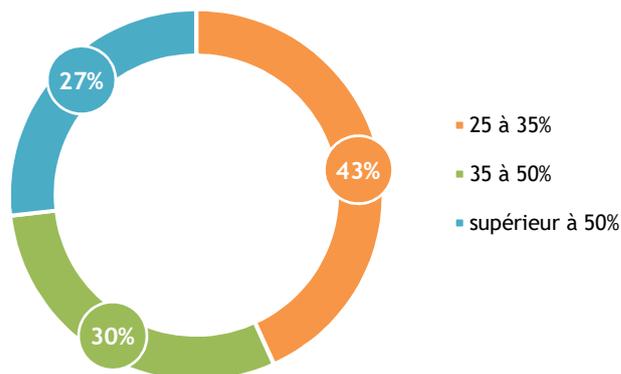
Sources : traitement CERC NA; DREAL NA



Rapportés au nombre de logements éligibles, les fonds du programme Habiter-Mieux sont proportionnellement plus fortement mobilisés sur les départements de la Vienne, des Landes et des Deux-Sèvres. La présence ou non d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat peut expliquer les écarts.

Les gains moyens après travaux sont supérieurs à 50% pour 27% des logements. Cette même part était de 18% en 2012.

Répartition des gains énergétiques après travaux des logements aidés en 2017



Sources : traitement CERC NA; DREAL NA

NOTRE POINT DE VUE : le programme Habiter-Mieux permet à des ménages modestes et très modestes d'engager des travaux de rénovation dans leur logement. Il a **fortement monté en puissance sur la période 2012-2017**, même si les objectifs nationaux annoncés n'ont pas été atteints.

En Nouvelle-Aquitaine, la mise en place d'une **Caisse d'avance pour la réhabilitation thermique et la transition énergétique (CARTTE)** a également permis de lever pour certains foyers les difficultés de trésorerie. En matière environnementale, les gains énergétiques sont également relativement satisfaisants puisqu'ils dépassent 35% dans plus de la moitié des cas.

Le programme devrait se maintenir sur des **niveaux élevés** avec l'offre Habiter-Mieux copropriétés et Agilité. Pour cette dernière, l'Anah a en effet élargi son offre pour des travaux « simples » concernant trois postes de travaux : changement de chaudières ou du mode de chauffage, isolation des combles aménagés ou aménageables, isolation des murs.

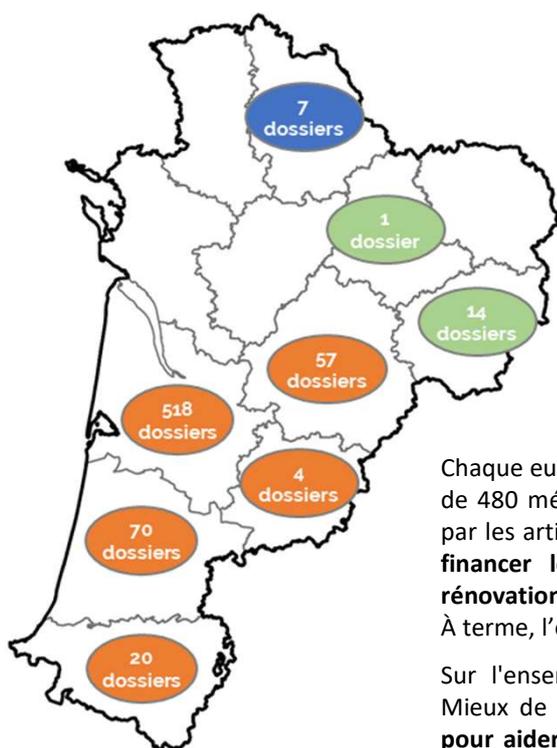
Caisse d'avance pour la rénovation thermique et la transition énergétique : près de 700 dossiers

Les SACICAP* du réseau PROCIVIS et la Région Nouvelle Aquitaine ont mis en place une caisse d'avance pour la rénovation thermique et la transition énergétique (CARTTE). Ce dispositif d'avance de subventions, géré par Procivis Gironde, dispose d'un fonds mutualisé de 2,5 M€ au démarrage. Il cible en priorité les publics de l'Anah. Depuis 2016, **691 dossiers ont été enregistrés et 2,15 M€ d'avances débloquées.**

La CARTTE permet de résoudre les difficultés de trésorerie de certains ménages en versant le montant des aides directement aux artisans ou aux opérateurs de programme animé gérant les fonds sous mandat. **Ce dispositif permet également de sécuriser financièrement la réalisation des chantiers.**

* : SACICAP : Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété

Nombre de dossiers enregistrés depuis 2016



Bilan depuis 2016 à fin septembre 2018

- ▶ **691 dossiers** enregistrés dont 630 dossiers pour des ménages très modestes
- ▶ **484 dossiers** débloqués pour des travaux de rénovation énergétique.
- ▶ **2,15 millions d'€ d'avance CARTTE** débloquées (4 448€ par dossier en moyenne)
- ▶ **13,37 millions d'€ de travaux** (yc d'adaptation et maintien à domicile)

Source : PROCIVIS Gironde

Chaque euro avancé par la CARTTE a permis d'engager 6 € de travaux pour plus de 480 ménages accompagnés. La caisse d'avance a été fortement appréciée par les artisans. Ceux-ci soulignaient la difficulté **pour nombre de ménages de financer le premier acompte nécessaire au lancement des travaux de rénovation thermique** dans l'attente du versement des subventions obtenues. À terme, l'objectif est d'accompagner au minimum 1 000 ménages par an.

Sur l'ensemble du territoire, en accompagnement du programme Habiter Mieux de l'Anah, **les SACICAP proposent également des prêts sans intérêts pour aider les propriétaires occupants à financer le reste à charge sur leurs travaux d'amélioration de la performance énergétique.**

Toutes les informations sur ces financements peuvent être consultées sur www.procivis-na.fr

Source : PROCIVIS Gironde

> Rappel : les objectifs de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte

En cohérence avec les enjeux internationaux et le contexte réglementaire européen, la loi de transition énergétique met à jour la politique énergétique de la France. Elle fixe notamment de :

- réduire de 40 % d'émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 et les diviser par quatre sur la période 1990-2050;
- réduire la consommation énergétique finale de 20 % en 2030 et de 50 % en 2050;
- réduire de 30 % la consommation d'énergies fossiles en 2030 par rapport à 2012, en modulant cet objectif par énergie fossile selon leur facteur d'émission de GES;
- porter la part des énergies renouvelables à 23 % de la consommation finale d'énergie finale brute en 2020, puis à 32 % en 2030.

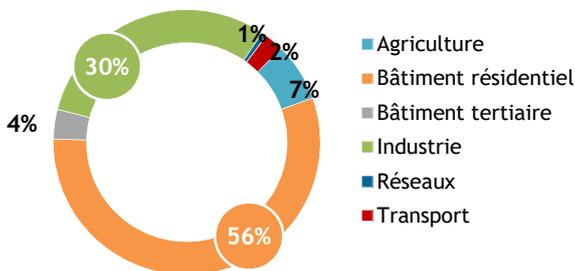
La politique énergétique nationale inscrit l'objectif « de disposer d'un parc immobilier dont l'ensemble des bâtiments sont rénovés en fonction des normes « bâtiment basse consommation » ou assimilées à l'horizon 2050, en menant une politique de rénovation thermique des logements concernant majoritairement les ménages aux revenus modestes »

Certificat d'économie d'énergie : doublement des objectifs pour la quatrième période

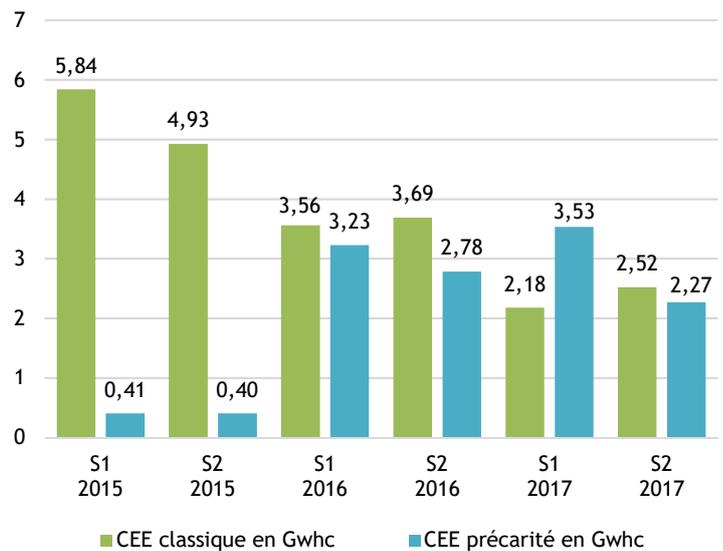
Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) constituent un instrument majeur en matière de politique d'efficacité énergétique. En Nouvelle-Aquitaine, **le volume de transactions pour les opérations standardisées s'élève à 10,5 GWhc dont 5,8 GWhc pour des CEE précarité énergétique en 2017**. Il tend à ralentir sur la fin de la troisième période mais devrait accélérer sur la quatrième en raison du doublement des objectifs fixés aux obligés. 60% des opérations standardisées concernent les bâtiments résidentiels et tertiaires.

Au niveau national, 90% des CEE délivrés portent sur des opérations standardisées¹, 6% sur des opérations spécifiques² et 4% sur des programmes³.

Répartition des CEE pour les opérations standardisées en 2017 selon les domaines en Nouvelle-Aquitaine



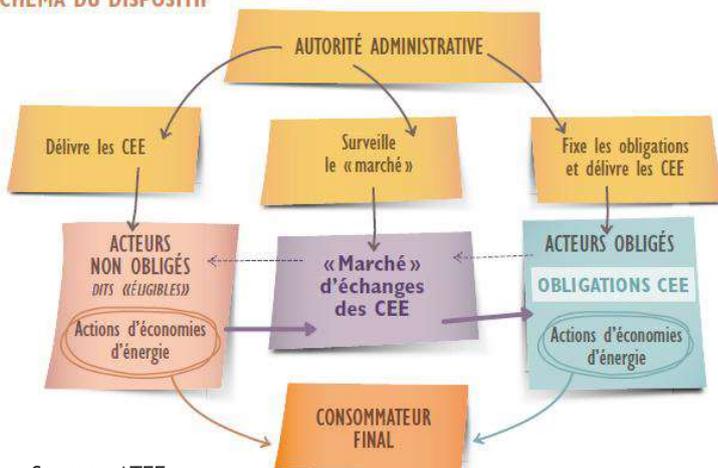
Certificats d'économie d'énergie en Gwh cumac pour les opérations standardisées en Nouvelle-Aquitaine



Sources : traitement CERC NA; MTEs

NOTRE POINT DE VUE : la stabilité de ce dispositif contribue à en faire un instrument incontournable de la politique énergétique française. La quatrième période du dispositif des CEE a débuté le 1^{er} janvier 2018 pour une période de trois ans. Avec un objectif de 1 200 TWhc pour les CEE classiques et 400 TWhc pour les CEE précarité, **les obligations ont été doublées pour les obligés**. Elles avaient été fixées respectivement à 700 TWhc et 150 TWhc pour la période 2015-2018. Ceci contribuera à soutenir les actions en faveur des économies d'énergies dans le bâtiment.

SCHEMA DU DISPOSITIF



Source : ATEE

> Rappel : les Certificats d'économie d'énergie

Par période de 3 ans, l'État impose aux fournisseurs d'énergie et distributeurs de carburants (les obligés) de faire réaliser un certain volume d'économie d'énergie aux consommateurs (ménages, collectivités, entreprises...) matérialisées par des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE). D'autres acteurs non obligés (éligibles) peuvent obtenir des CEE pour leurs opérations d'économies d'énergie : les éligibles.

¹ : opérations « standardisées », reproductibles permettant d'atteindre des gisements diffus d'économies d'énergie

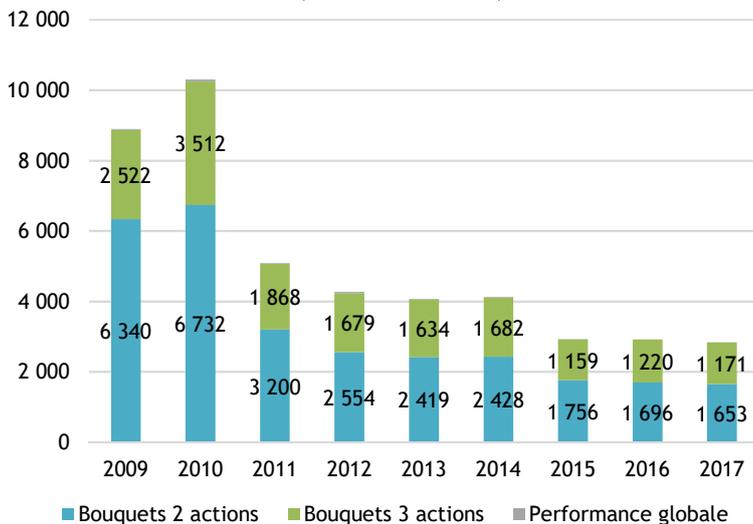
² : actions plus complexes, les fiches standardisées ne pouvant rendre compte de tous les types d'actions d'économies d'énergie possibles

³ : programmes de réduction de la consommation énergétique des ménages les plus défavorisés ou de programmes d'information, de formation et d'innovation.

Éco-prêt à taux zéro : 1^{ère} région française malgré un manque de dynamisme

Malgré les différentes modifications apportées à l'éco-PTZ, les résultats observés en termes de distribution d'éco-prêts demeurent relativement décevants. **2 829 ménages ont souscrit un éco-PTZ en 2017 (hors assainissement) stagnant à un niveau faible.** Plus de 90% des éco-PTZ portent sur des maisons individuelles. Pour l'ensemble de la région, ce sont 60,5 millions d'€ de travaux engagés (21 k€ par logement en moyenne). 72% des travaux portent sur l'isolation du logement.

Évolution du nombre d'Éco-PTZ accordés (hors assainissement)



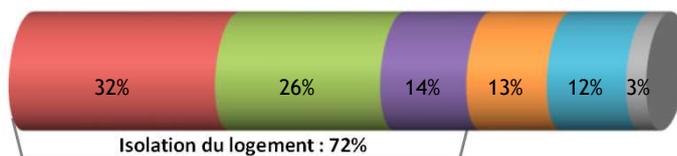
Sources : traitement CERC NA; SGFGAS; INSEE

Répartition des Éco-PTZ accordés en 2017 (hors assainissement)

Gironde	480	17%
Deux-Sèvres	342	12%
Pyrénées-Atlantiques	323	11%
Dordogne	247	9%
Haute-Vienne	234	8%
Landes	218	8%
Charente	216	8%
Vienne	206	7%
Charente-Maritime	203	7%
Lot-et-Garonne	182	6%
Corrèze	119	4%
Creuse	59	2%
Nouvelle-Aquitaine	2 829	100%

En France, 24 315 éco-PTZ ont été distribués en 2017. La région Nouvelle-Aquitaine représente 13% de ces éco-prêts à taux zéro. Malgré la baisse régulière du nombre de prêt, **elle se positionne en 1^{ère} position des régions françaises** devant l'Auvergne-Rhône-Alpes, les Pays de la Loire et la Bretagne. Presque la moitié des éco-prêts sont réalisés dans ces quatre régions.

Répartition des actions par types de travaux en 2017 (bouquets 2 et 3 actions)



- ◆ Isolation thermique des parois vitrées
- ◆ Isolation thermique des toitures
- ◆ Isolation thermique des murs
- ◆ Système de chauffage ou d'ECS¹
- ◆ Système de chauffage utilisant les EnR²
- ◆ Système de production d'ECS utilisant les EnR

¹ : ECS : Eau Chaude Sanitaire ² : EnR : énergies renouvelable

NOTRE POINT DE VUE : différentes évolutions sont inscrites dans le projet de loi de finances 2019 visant à rendre le dispositif plus opérationnel. Si elles sont adoptées, une dynamique plus favorable devrait être observée pour l'éco-PTZ. La faiblesse actuelle des taux d'intérêt constitue toutefois un frein à la distribution de ce produit financier.

Les principales évolutions annoncées à compter du 1^{er} mars 2019 sont les suivantes :

- la condition de bouquet de travaux est supprimée;
- les logements doivent désormais être achevés seulement depuis plus de deux ans (logement construits avant 1990 précédemment);
- les travaux d'isolation des planchers bas sont intégrés aux travaux éligibles.

Sources : traitement CERC NA; SGFGAS; INSEE

Artée, un accompagnement global des ménages et un dispositif de tiers financement

L'Agence régionale pour les travaux d'économies d'énergie (ARTée) a été créée en 2015 à l'initiative de la Région et de partenaires publics/privés : Caisse de Dépôts, EDF, ENGIE, SOREGIES, SEOLIS, FFB, SIEDS et CAPEB (partenaire associé).

Artée a pour objectif de faciliter l'accès des ménages à la rénovation globale performante, visant au moins 40% d'économies d'énergie, et propose pour cela un accompagnement à la fois technique et financier.

Au travers d'une expertise et d'une approche globale, l'objectif est de faire un bilan complet du logement, de déterminer les travaux à engager et de monter le plan de financement.

Depuis avril 2018, Artée propose par ailleurs une offre complète de tiers financement, grâce notamment à un prêt de la Banque européenne d'investissement de 43 M€.

Cette offre associe le financement du reste à charge (une fois les aides déduites) et un accompagnement tout au long des travaux et post-travaux. L'intérêt du tiers financement réside notamment dans des mensualités de remboursement calculées sur les économies générées sur la facture.



Caractéristiques du prêt Artée :

- ▶ Montant maximum : 75 000€
- ▶ Remboursement à taux fixe (2,38%) ; celui-ci démarre à la fin des travaux et un remboursement anticipé est possible (total ou partiel)
- ▶ Garanties demandées : caution et assurance si prêt supérieur à 5 000€
- ▶ Durée maximale : 25 ans sur le bâti (isolation, menuiseries...) et 15 ans sur les installations (chaudières, VMC...)

Bilan 2017 :

- ▶ Plus de **500 ménages accompagnés** dans leur projet
- ▶ En moyenne **25 610 € de travaux de rénovation**
- ▶ Un **gain énergétique** représentant en moyenne **50% d'économie** sur les factures

Source : Artée

Bordeaux Métropole Énergies : un opérateur métropolitain pour offrir des solutions techniques et financières complètes

Créée en 2017, Bordeaux Métropole Énergies – maison mère des sociétés Régaz-Bordeaux, Gaz de Bordeaux, Mixener et Néomix Méthanisation – **est un nouvel opérateur de tiers financement de la rénovation énergétique du bâti**. Il a pour objectif de proposer une offre de rénovation technique et financière notamment en relai de la plateforme « Ma Rénov Bordeaux Métropole ».

L'offre comportera une prestation complète allant de l'audit à la conception et la réalisation des travaux en passant par le suivi des consommations après travaux. Une proposition de tiers financement complètera la prestation pour des rénovations globales offrant un gain énergétique minimum de 40%.

À terme, l'objectif est de rénover 200 maisons individuelles par an sur le territoire de la métropole bordelaise après la phase de montée en charge de l'activité. Une cinquantaine de maisons individuelles pourraient être concernées la première année.



Fréquentation des Espaces Info-Énergie : 17 600 contacts en 2017

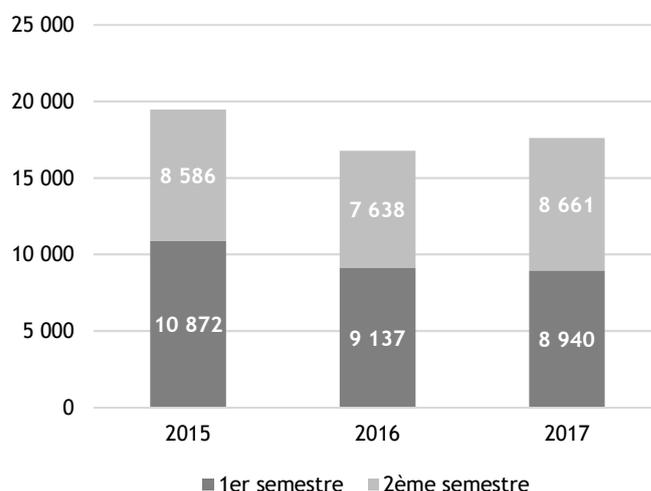
Afin de lever les freins à la rénovation et de créer des dynamiques sur les territoires, un réseau de conseils, d'information et d'accompagnement des ménages et des copropriétés s'est mis en place : les Points Rénovation Info Services (PRIS). Ils sont composés de **34 PRIS Espaces Info-Energie (EIE) ET 14 PRIS Anah**.

En 2017, **17 600 contacts ont été enregistrés auprès des EIE en Nouvelle-Aquitaine soit une progression de 5% par rapport à 2016.**

Les conseils et l'accompagnement délivrés sont de « 1^{er} niveau » : conseils techniques, aides financières, etc. Les PRIS travaillent en complémentarité également des autres acteurs territoriaux, notamment les plateformes territoriales de la rénovation énergétique.

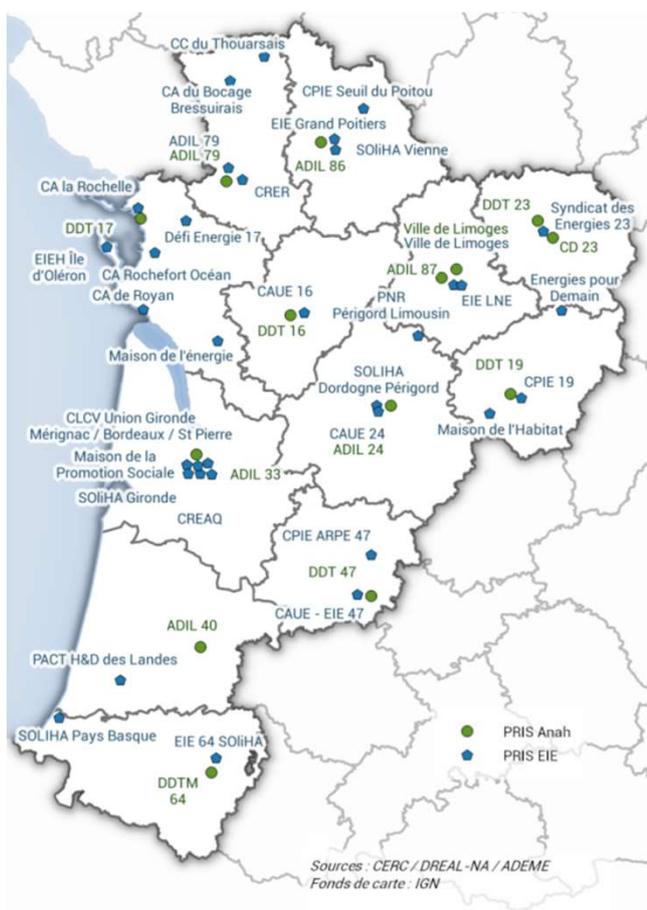
Les demandes en conseils techniques concernent principalement l'isolation (40%), le chauffage (26%) et le renouvellement d'air (11%).

Évolution du nombre de contacts EIE



Source : traitement CERC; ADEME NA

Les Points Rénovation Info Services (EIE et ANAH)



Sources : CERC / DREAL-NA / ADEME
Fonds de carte : IGN

NOTRE POINT DE VUE : l'accueil et le conseil de premier niveau réalisés par les Points Rénovation Info Services (PRIS) sont primordiaux pour orienter les ménages vers les dispositifs les plus adéquats.

Des marges de progression sont encore possibles en matière d'accompagnement. Selon les résultats de l'étude TREMI 2017 de l'ADEME, parmi les ménages ayant réalisé des travaux, **seulement 15% ont bénéficié d'informations et d'accompagnement.**

Cette faible proportion pointe l'importance des travaux non accompagnés ainsi que la nécessité de communiquer sur les dispositifs existants. La récente campagne de communication FAIRE devrait développer l'activité des PRIS.

> Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique

Dans le cadre du Plan de Rénovation Énergétique des Bâtiments présenté en avril 2018 par le Gouvernement, l'État et l'ADEME ont lancé une grande campagne nationale. L'objectif est de rendre lisible un « service public » d'information et de conseil sur la rénovation énergétique de l'habitat pour les ménages et de mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés dans la rénovation. En plus d'une campagne de communication, un site internet www.faire.fr est mis à disposition des particuliers afin de répondre à leurs questions et les orienter vers les conseillers FAIRE les plus proches.



Les plateformes de la rénovation énergétique mobilisées en Nouvelle-Aquitaine

Les PTRE sont principalement issues de deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancés par l'ADEME. Il s'agit de dispositifs développés par des territoires visant l'accompagnement des particuliers, la mobilisation des professionnels du bâtiment et du secteur bancaire afin de dynamiser la rénovation énergétique des logements.

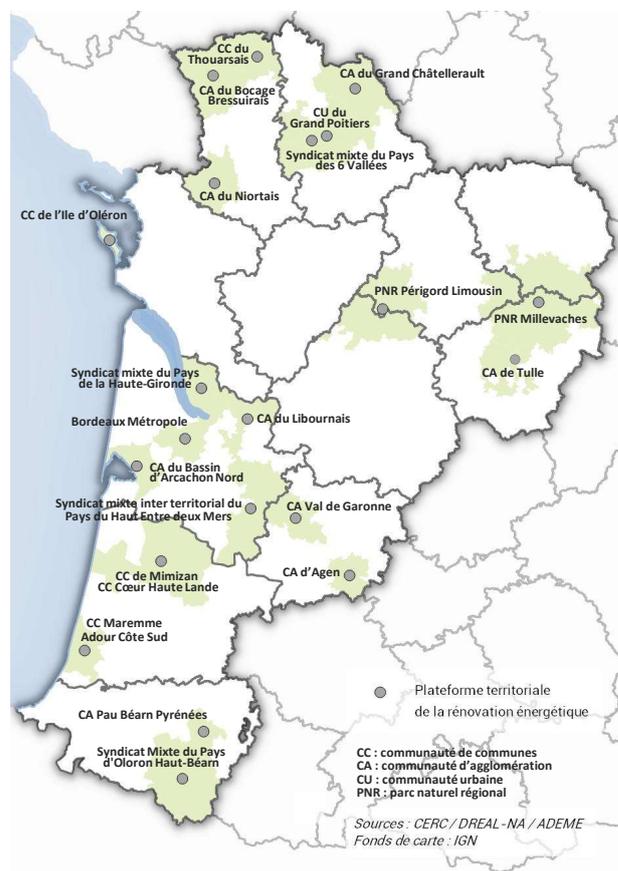
Le dispositif actuel couvre 37% de la population, il est organisé autour de 21 plateformes de la rénovation énergétique.

Elles sont portées par des communautés d'agglomération mais aussi des communautés de communes, des parcs naturels régionaux ou des syndicats mixtes. Elles proposent un accompagnement technique et financier et développent une notion de guichet unique.

Les différentes expérimentations se sont construites selon plusieurs approches en répondant aux besoins des territoires. Ainsi, certaines plateformes ont développé les compétences pour accompagner directement les particuliers, d'autres s'appuient sur un prestataire. Des plateformes ont choisi de développer des accompagnements qui visent des rénovations globales ambitieuses; d'autres axent leurs efforts sur les copropriétés.

L'animation territoriale et la mobilisation des professionnels du bâtiment et du secteur bancaire sont également développées différemment selon les territoires.

Les plateformes territoriales de la rénovation énergétique



Un soutien affirmé de la Région Nouvelle-Aquitaine

La Région Nouvelle-Aquitaine met en place une politique de massification des actions de rénovation énergétique des logements et vise une rénovation globale performante avec un gain énergétique d'au moins 40%.

Cette politique se décline notamment en quatre axes d'actions :

- maintenir un conseil de proximité et favoriser l'accompagnement tout au long du projet au travers du soutien aux Espaces-Info-Énergie (au côté de l'ADEME), d'une aide financière à l'accompagnement (cf. ci-contre)...
- développer des outils régionaux de soutien financier innovants et adaptés : tiers-financement (cf. Artéé), caisse d'avance des subventions (cf. CARTTE);
- favoriser la montée en compétences et la structuration des professionnels, capitaliser sur les retours d'expériences;
- développer une communication/sensibilisation lisible et efficace à destination des ménages de Nouvelle-Aquitaine.

Le dispositif Réno'Aqt soutenu notamment par la Région a également permis de rénover 227 logements communaux depuis 2016 soit 9 millions d'€ de travaux.



> Aide financière régionale à « l'accompagnement »

Cette aide de 710 € porte sur :

- Une phase « audit » (440€) qui analyse l'ensemble des déperditions du logement, évalue plusieurs scénarios et propose un montage financier;
- Une phase « analyse et assistance » (270€) qui permet d'accompagner le ménage dans le lancement des travaux.

La Région a octroyé une enveloppe budgétaire d'un million d'euros pour ce programme, soit 1 500 diagnostics/accompagnements.

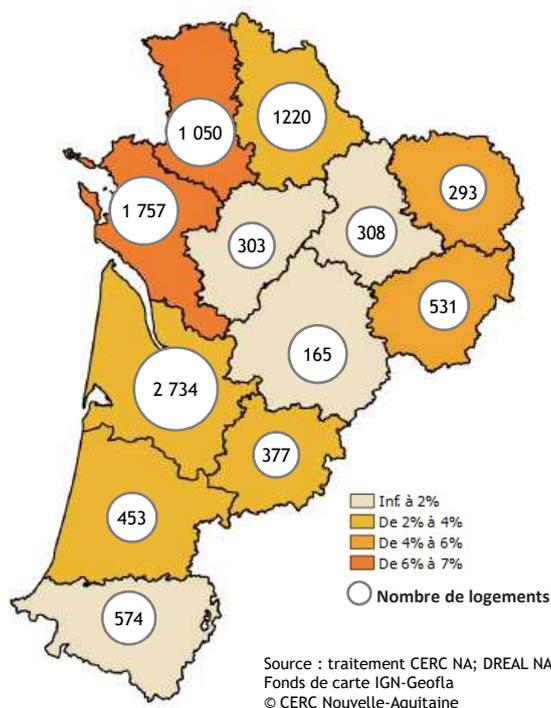
En 2017, 147 demandes d'audits ont été accordées et 90 ménages ont poursuivi en phase « analyse et assistance » pour le lancement des travaux. En 2018, le nombre d'accompagnements est orienté à la hausse.

Une rénovation thermique du parc social : plus de 10 000 logements en 5 ans

Différentes solutions financières sont disponibles pour faciliter la rénovation énergétique des logements sociaux : dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, 3^{ème} ligne de quittance, certificats d'économie d'énergie, prêt à l'amélioration de l'habitat (PAM), subventions européennes, de collectivités ou de l'État, prêts bonifiés de haut de bilan (PHBB), éco-prêt logement social (éco-PLS)...

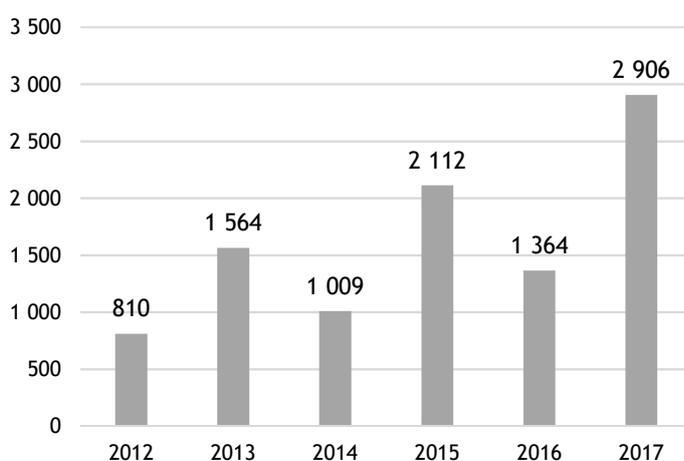
Sur la période 2012-2017, **9 765 logements sociaux ont été rénovés ou sont en train de l'être dans le cadre de 355 opérations financées par des éco-prêts logements sociaux**. Sur l'ensemble de l'année 2017, une accélération du nombre de logements engagés dans une rénovation est constatée avec 2 906 logements pour 122 opérations. Dans la pratique, le gain énergétique à la suite d'une rénovation énergétique via un éco-PLS permet un saut de plus de 2 étiquettes énergétiques. Ainsi, **la quasi-totalité des logements affichent une étiquette A, B ou C après travaux**.

Nombre de logements engagés dans une rénovation avec un financement Éco-PLS (2012-2017) (et part en % du parc social)



La part du nombre de logements rénovés via un éco-PLS dans l'ensemble du parc varie entre moins de 2% du parc (Haute-Vienne, Dordogne, Pyrénées-Atlantiques et Charente) et près de 7% (Charente-Maritime et Deux-Sèvres).

Évolution du nombre de logements sociaux engagés dans une rénovation avec un financement Éco-PLS



En date d'engagement du contrat de prêt avec la Caisse des dépôts

Sources : traitement CERC NA; DREAL NA

NOTRE POINT DE VUE : le rythme de rénovation des logements sociaux accélère progressivement en Nouvelle-Aquitaine. Le nombre de logements engagés dans une rénovation via un éco-PLS atteint ainsi son plus haut niveau en 2017. La mise à disposition de différents dispositifs de soutien tels que les prêts de haut de bilan bonifiés (PHBB) par la Caisse des Dépôts et Action Logement contribue également à consolider les capacités financières des organismes HLM à investir. Un enjeu majeur compte tenu des objectifs en matière de rénovation qui ont été fixés au niveau national : 100 000 logements sociaux chaque année .



Le Conseil régional travaille avec les bailleurs sociaux pour accompagner la rénovation énergétique des logements sociaux.

Les fonds européens participent également au bouclage financier de différentes opérations. Pour l'Aquitaine, dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI), **55 opérations retenues pour le programme FEDER 2014-2020, soit 6 246 logements et 264,7 millions d'€ de travaux prévisionnels**.

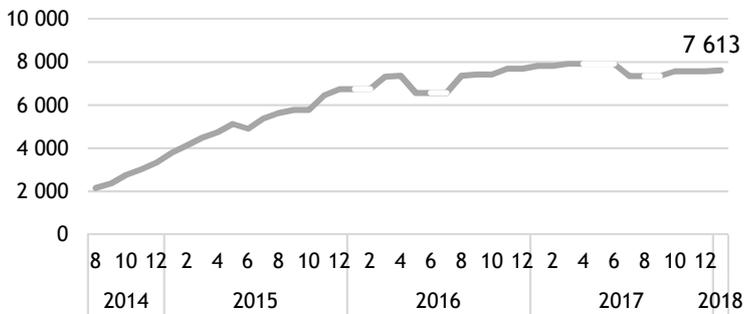
Pour le Limousin, le programme européen a été sollicité pour des opérations portant sur **369 logements soit 5,1 millions d'€ de travaux sur la période 2015 à octobre 2018**.

En Poitou-Charentes, **569 logements pour des opérations rattachées au programme 2014-2020 ont été identifiés, pour 5 millions d'€ de travaux**.

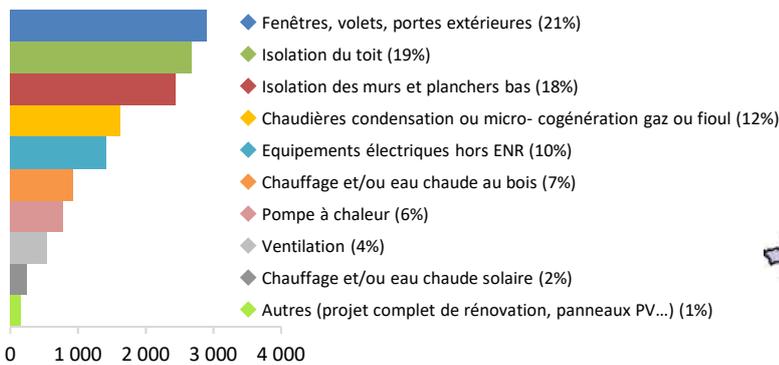
Reconnu Garant de l'Environnement : 14% des entreprises du bâtiment

Après une hausse régulière entre 2014 et 2016, le nombre d'entreprises RGE se stabilise en 2017. 7 613 entreprises détiennent une ou plusieurs qualifications RGE en janvier 2018 soit 14% des entreprises de bâtiment de la région. Cette proportion est variable selon les territoires, de 10% en Gironde à plus de 20% dans les Deux-Sèvres et la Creuse.

Évolution du nombre d'entreprises RGE en Nouvelle-Aquitaine

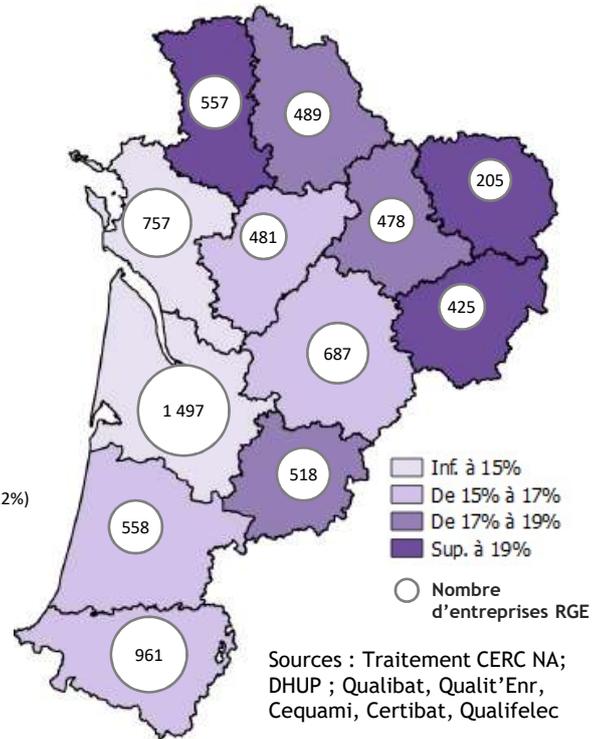


Répartition des qualifications RGE par domaines de travaux



Les signes RGE sur le territoire

Nombre d'entreprises RGE et part des entreprises du bâtiment détenant un signe RGE



Domaines de travaux RGE : l'isolation est le principal domaine d'intervention (58%). Plus précisément, le domaine le plus représenté concerne les fenêtres, volets et portes extérieures (21%), suivi par l'isolation du toit (19%) et l'isolation des murs et planchers bas (18%). **La qualification concernant les projets de rénovation globale demeure marginale (39 entreprises).**

Signes RGE à fin 2017 et évolution 1 an (une entreprise peut posséder plusieurs signes RGE)

Efficacité énergétique	9 507	▼
Qualibat - mention EE	7 331	=
ECO-artisans	1 573	▼
Pro de la performance énergétique	400	▼
QualiENR - Chauffage +	120	▲▲
Qualifelec - mention EE	70	▲
Certibat - mention RE	13	=
Énergies renouvelables	2 631	▲
Qualibois	1 048	=
Qualipac	679	▲
Qualibat - mention EnR	471	▲
Qualisol	243	▲
QualiPV	165	▲
Qualifelec - mention PV	19	▼
Qualiforage	6	=
Offre globale	39	▼
Qualibat - offre globale	20	▼
Cequami - NF-NFHQE maison rénovée	19	=

> FEEBat* : une nouvelle convention pour 2018-2020

Le financement des modules de formation pour les entreprises du bâtiment et la maîtrise d'œuvre est prolongé (EDF maintient sa participation dans le cadre des CEE).

Nouveautés pour cette convention :

- Création d'outils numériques pour faciliter l'accès à la formation;
- Le dispositif accompagnera également des enseignants pour la formation initiale (les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture sont signataires).

* : Formation aux Économies d'Énergie dans le Bâtiment

NOTRE POINT DE VUE : la mobilisation pour le label RGE est significative sur la région malgré une couverture variable selon les territoires.

La démarche de labélisation nécessite entre autre le suivi d'une formation (FEEBat) et participe ainsi à la montée en compétences des entreprises et à l'efficacité des travaux.

Le recentrage du CITE qui a notamment exclu les travaux d'isolation pour les ouvrants interroge les entreprises qui se sont fortement mobilisées et qualifiées pour ces domaines de travaux. Pour autant, le principe d'éco-conditionnalité des aides s'étend : en plus du CITE, de l'éco-PTZ et des CEE, **les aides de l'ANAH** retiennent également ce principe (dès 2018 pour Habiter Mieux Agilité et au 1^{er} janvier 2019 pour Habiter Mieux sérénité) confirmant ainsi le besoin d'entreprises RGE.

La Cellule Économique Régionale de la Construction (CERC) Nouvelle-Aquitaine est née du rapprochement de la CEBATRAMA, de la CEL BTP et de la CERC Poitou-Charentes en mars 2017. Cette structure partenariale d'échanges et de concertation rassemble les acteurs publics et privés représentatifs de l'acte de construire en Nouvelle-Aquitaine.

Elle réalise des travaux d'observation sur des thématiques spécifiques à la filière construction : conjoncture, perspectives d'activité, emploi & formation, transition énergétique et bâtiment durable, économie circulaire et déchets du BTP, matériaux de construction, travaux publics et infrastructures durables, etc. Elle apporte un éclairage économique prospectif sur les secteurs du bâtiment, des travaux publics et des carrières et matériaux de construction afin de faciliter l'aide à la décision.



LES MEMBRES



Bureau de Bordeaux : 9001 avenue Jean-Gabriel Domergue 33300 BORDEAUX

Bureau de Limoges : 6 allée Duke Ellington 87067 LIMOGES

Bureau de Poitiers : 26 rue Salvador Allende 86000 POITIERS

Téléphone : 05.47.47.62.43 (Bureau de Bordeaux) | 05.55.11.21.50 (Bureau de Limoges)

05.49.41.47.37 (Bureau de Poitiers) | Email : nouvelle-aquitaine@cerc-na.fr

CERC Nouvelle-Aquitaine : www.cerc-na.fr

Réseau des CERC : www.cerc-actu.com